

**SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL EN DATE DU MARDI 17 JANVIER 2023**

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	12
DELIBERATION N° 2023-004	

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à onze heures trente, se sont réunis par visioconférence les membres du Comité Syndical légalement convoqués le dix janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA - Christophe CHIOCCA – Guillaume DECARD - Jean-Pierre KLINHOLFF - Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO – Martine BOUVARD - Jean-Luc RICHARD - Maxime GRILLET - Michel REZK

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Néant

ABSENT :

Charles MARCHAND
Jean-François MOISSIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christophe CHIOCCA

.....*

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DESTINEE A INTEGRER LA GARDE REGIONALE FORESTIERE

Dans le cadre de la prévention, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), Région Sud subventionne l'embauche de 200 Gardes Régionaux Forestiers répartis sur l'ensemble du territoire régional. Cette garde recouvrant l'ensemble du territoire permet d'assurer un moyen humain de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêts. Un dispositif qui s'inscrit dans le cadre du Plan climat, pour préserver les milieux naturels remarquables et prévenir les risques d'incendie dans le cadre du dispositif « Guerre du feu ».

Ces jeunes, âgés de 18 à 25 ans, auront suivi une formation de haut niveau pendant une semaine sous le contrôle de professionnels du feu. Ils seront équipés de moyens innovants et connectés aux sapeurs-pompiers. La surveillance des massifs sera largement renforcée.

En partenariat avec la Région Sud, dans la démarche « Guerre du feu » le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) a pour mission la protection incendie du Massif de l'Estérel.

En période de risque incendie le S.M.G.S.E participe au dispositif de surveillance et prévention « Feux de forêt ».

Encadré par des responsables sous la supervision du référent S.M.G.S.E, cette mission sera pour la plus grande partie à faire en pédestre sur des sentiers dans un secteur de 30 000 Hectares.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Mission

- Développer la culture du risque incendie auprès de la population résidentielle ou passagère qui fréquente les massifs forestiers et, auprès des jeunes qui participent à l'opération
- Orienter le public dans leurs déplacements
- Participer à la veille des dégradations en forêt
- Faire remonter toutes anomalies à son responsable

Compétences

- Connaissance du territoire du « Massif de l'Estérel »
- Techniques d'orientations
- Techniques de communications
- Aptitudes physiques adaptées aux déplacements en milieu naturel
- Titulaire du PSC1 / SST (Prévention secours civique de niveau 1 ou Sauveteur secouriste du travail) avant le 30 avril 2023
- Rédaction de rapports journaliers – Outils informatique
- Permis VL
- Rigueur et écoute
- Anglais
- Développement d'un projet de médiation patrimoniale grand public avec mobilier adapté.

Profil:

- **GRF** (Garde Régionale Forestière)
- * H/F de 18 à 25 ans
- * Formation obligatoire du 26 au 30 juin 2023
- * Être en possession du PSC1 / SST (Prévention secours civique de niveau 1/ Sauveteur secouriste du travail) **avant le 30 avril 2023**
- * Permis VL
- * Être souple au niveau des horaires journalière (suivant météo)

- * **Description du poste**
- * Période : 01 juillet au 31 août 2023
- * Rémunération : SMIC 35H/ Semaine (sur les 7 jours de la semaine)
- * Un minimum de deux jours de repos par semaine
- * Habillement (polo et pantalon) à la charge de la Région Sud

La remise de dossier doit être faite par courrier et apportée au syndicat avant le 15 mars 2023 17h00 au siège du Syndicat.

COÛT DE L'OPÉRATION

La subvention à demander au Conseil Régional PACA s'élève à 33.180,00 €, **soit 80% du montant total des dépenses de la mission de 41.475,00 €.**

Missions	Montant de l'opération
1. Achat de matériels (sac à dos, chaussures, gourdes, trousse à pharmacie, paires de bâtons de marche, poche à eau, jumelles)	1.350,00 €
2. Location de véhicules, carburant, entretien	3.845,00 €
3. Prise en charge des salaires GRF et encadrants	36.280,00 €
Total	41.475,00 €

Organismes financeurs	Montant	Prise en charge à hauteur de 80%
Conseil Régional PACA		
Coût total des dépenses de la mission GRF	41.475,00 €	33.180,00 €

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE à l'unanimité des membres l'attribution d'aides publiques auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, pour un montant de 33.180,00 euros correspondant à 80% du montant total de l'opération s'élevant à 41.475,00 euros pour la réalisation de la mission garde régionale forestière.

. **S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

. **CERTIFIE à l'unanimité des membres** que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer la mission avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

. **S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

. **S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à inscrire au budget les crédits afférents,

. **DONNE à l'unanimité des membres** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le 17 janvier 2023

LE PRÉSIDENT,



Georges BOTELLA